

Vœu présenté par le Conseil de Quartier Jean Moulin-Porte d'Orléans

### **Vœu relatif à la Traverse Bièvre-Montsouris**

Considérant l'arrivée à échéance de la convention liant la Ville de Paris avec la RATP pour la ligne Bièvre-Montsouris dans les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements,

Considérant le choix de la Ville de renouveler le matériel roulant au diesel par de nouveaux véhicules 100% électriques,

Considérant la décision de la Ville de réaliser des économies sur les coûts d'exploitation de la traverse,

Considérant également que la traverse Bièvre-Montsouris concrétise une politique en faveur des transports en commun et permet précisément aux personnes n'ayant pas l'usage d'un véhicule individuel ou voulant l'éviter, dans un quartier mal desservi par les transports en commun, de se rendre à leur travail ou au collège et au lycée, d'effectuer leurs démarches administratives et autres, d'aller en fin de semaine au marché, d'accéder aux services de santé etc

Considérant le rôle de service public joué par les traverses parisiennes dont les minibus sont facilement accessibles aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées (55% des usagers de la traverse Bièvre-Montsouris ont plus de 60 ans), aux collégien·ne·s, aux lycéen·ne·s et aux personnes avec poussettes,

Considérant que la traverse contribue au maintien des personnes âgées dans la vie sociale (courses, loisirs) y compris en périodes de vacances, notamment des mois de juillet et août,

Considérant que les usager·e·s et les machinistes sont très attaché·e·s à ce mode de transport (la fréquentation a augmenté de 14% depuis la création de la ligne et cette augmentation se poursuit),

Le conseil de quartier Jean Moulin-Porte d'Orléans émet le vœu :

- **que le service de la Traverse Bièvre-Montsouris soit maintenu**
- **qu'un effort soit fait pour promouvoir cette ligne, notamment en ce qui concerne sa signalisation (système SIEL aux arrêts, numérotation claire)**
- **que soit demandé à la RATP un référencement semblable aux bus "classiques", en particulier dans les services numériques (applications RATP et Via Navigo, sites internet, etc.)**
- **qu'une concertation sur l'avenir de la traverse soit poursuivie avec la Mairie du 14<sup>e</sup> et avec les Conseils de Quartier, notamment sur les modalités d'existence de ce service (trajet, fréquence, plage horaire, plage calendaire)**